



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AOUT 2023**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Décision DB 2023-065**

Tarifs – Nouveaux produits de la boutique de l'OTI et vide-cuisine (mètre-linéaire)

Date de convocation : 02/08/2023	Liste des délibérations affichées le :	
Membres en exercice : 10	Présents : 9 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 1	Votants : 9

Présents : Francis SAVY, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohamed EL HABCHI et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusé : Elvire ANDREWS

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

La boutique de l'office de tourisme intercommunal poursuit sa stratégie d'élargissement de sa gamme de produits estampillés « Pyrénées audoises ».

Il est ainsi proposé de valider les tarifs de nouvelles références pour des achats fermes :

- Affiche : prix d'achat à l'unité : 0,60€ HT et 0,72€ TTC – Produit revendu 7€
- Carte postale : prix d'achat à l'unité : 0,23€ HT et 0,28€ TTC – Produit revendu 1,50€
- Bloc-notes format « poche » : prix d'achat à l'unité : 1,38€ HT et € 1,66€ TTC – Produit revendu 4€
- Magnet : prix d'achat à l'unité : 1,39€ HT et 1,67€ TTC – Produit revendu 4,50€

Par ailleurs, il semble opportun d'organiser dans le cadre du prochain Festival des Saveurs un vide cuisine.

Il est aussi proposé de valider le tarif suivant : 4 € le mètre linéaire.

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2020.047 du 30 juillet 2020 portant délégations au Bureau,

Considérant l'intérêt de renforcer la gamme de produits aux couleurs des « Pyrénées audoises »,

Considérant l'opportunité d'organiser un vide cuisine à l'occasion du prochain Festival des Saveurs,

**Après en avoir délibéré,**

Membres présents	9	Suffrages exprimés	9
Retraits avant vote	0	Pour	9
Abstentions	0	Contre	0

**DECIDE :**

- **De valider les tarifs des nouveaux produits destinés à la vente dans la boutique de l'OTI et celui du mètre linéaire à l'occasion du vide cuisine organisé pendant le Festival des Saveurs.**

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



*Acte certifié exécutoire compte tenu*

- ❖ *de sa transmission en sous-préfecture le 04.09.2023*
- ❖ *et de sa publication le 04.09.2023*